

CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE F EUR ACC

FCP DE DROIT FRANÇAIS



Durée minimum
de placement
recommandée :



FR001400JG56

Reporting mensuel - 30/05/2025

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

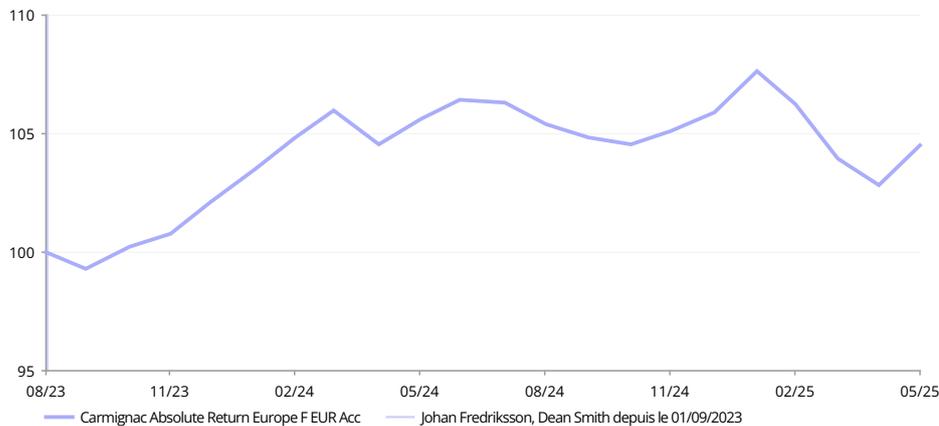
Un fonds d'actions européennes long/short, combinant une approche à la fois « top-down » et « bottom-up » avec une gestion active de l'exposition nette aux actions comprise entre -20 % et 50 %. Le Fonds met en œuvre une approche flexible et sans contrainte de style au sein de l'univers d'investissement paneuropéen, avec pour objectif de générer des rendements absolus positifs sur 3 ans, grâce à un portefeuille diversifié et à faible volatilité.

Rendez-vous en Page 3 pour lire l'analyse de gestion

PERFORMANCES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

EVOLUTION DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION (%) (Base 100 - Net de frais)



PERFORMANCES CUMULÉES ET ANNUALISÉES (au 30/05/2025 - Net de frais)

	Performances cumulées (%)		Performances annualisées (%)	
	1 an	Depuis le 31/08/2023	Depuis le 31/08/2023	Depuis le 01/09/2023
F EUR Acc	-1.06	4.51	2.56	2.4

PERFORMANCES ANNUELLES (%) (Net de frais)

	2024	2023
F EUR Acc	3.71	2.11

STATISTIQUES (%)

	1 an	Création
Volatilité du fonds	4.0	3.6
Ratio de Sharpe	-1.0	-0.3
Ratio de Sortino	-1.4	-0.3

Calcul : pas hebdomadaire

VAR

VaR du Fonds	2.9%
--------------	------



J. Fredriksson



D. Smith

CHIFFRES CLÉS

Taux d'exposition nette actions	18.1%
Nb emetteurs short	35
Nb emetteurs longs	66

FONDS

Classification SFDR : Article 8

Domicile : France

Type de fonds : UCITS

Forme juridique : FCP

Fin de l'exercice fiscal : 31/12

Souscription/Rachat : Jour ouvrable

Heure limite de passation d'ordres : avant 18:00 heures (CET/CEST)

Date de lancement du Fonds : 03/02/1997

Actifs sous gestion du Fonds : 170M€ / 193M\$⁽¹⁾

Devise du Fonds : EUR

PART

Affectation des résultats : Capitalisation

Date de la 1ère VL : 31/08/2023

Devise de cotation : EUR

Encours de la part : 7.1M€

VL (part) : 104.51€

Catégorie Morningstar™ : Long/Short Equity - Europe

GÉRANT(S) DU FONDS

Johan Fredriksson depuis le 01/09/2023

Dean Smith depuis le 01/09/2023

AUTRES CARACTERISTIQUES ESG

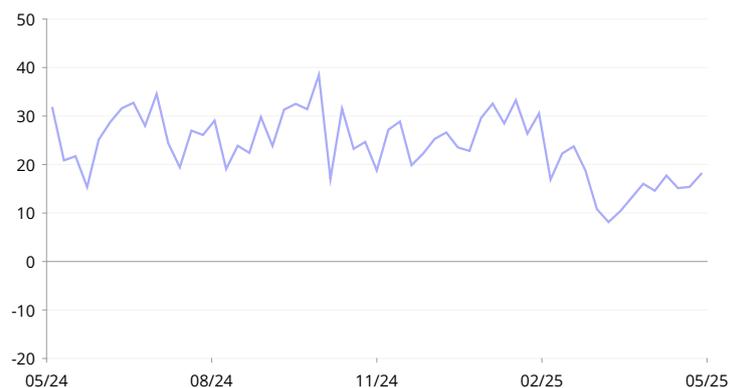
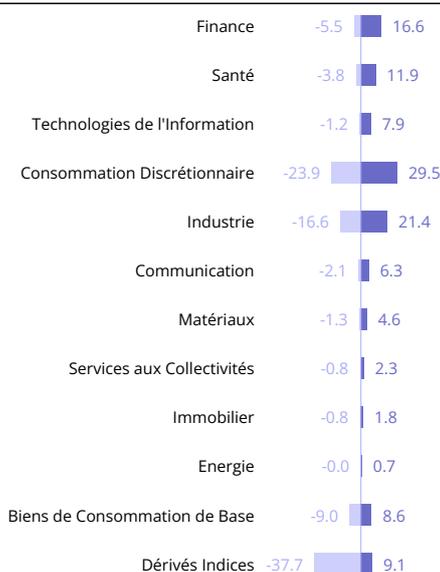
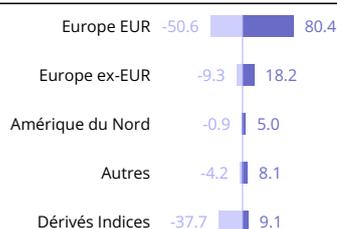
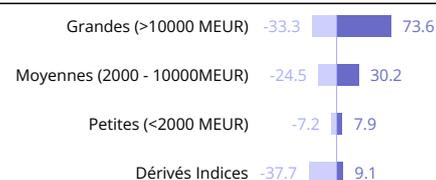
Minimum % d'alignement à la Taxonomie..... 0%

Minimum % d'investissements durables 0%

Principales Incidences Négatives (PAI) Oui

EXPOSITIONS DU PORTFEUILLE

Exposition Long Actions	120.8%
Exposition Short Actions	-102.7%
Exposition Nette Actions	18.1%
Exposition Brute Actions	223.5%

EVOLUTION DE L'EXPOSITION NETTE ACTIONS DEPUIS 1 AN (% DE L'ACTIF)⁽¹⁾

EXPOSITION PAR SECTEUR (%)

EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (%)

EXPOSITION PAR CAPITALISATION (%)


Short Long

PRINCIPALES EXPOSITIONS NETTES - LONG

Nom	Pays	Secteur / Notation	%
FRESENIUS SE & CO KGAA	Allemagne	Santé	3.5%
SAP SE	Allemagne	Technologies de l'Information	2.4%
DEUTSCHE TELEKOM AG	Allemagne	Communication	2.2%
PRYSMIAN SPA	Italie	Industrie	1.7%
SIKA AG	Suisse	Matériaux	1.6%
AIB GROUP PLC	Irlande	Finance	1.3%
META PLATFORMS INC	Etats-Unis	Communication	1.3%
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SA	Grèce	Finance	1.3%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Allemagne	Technologies de l'Information	1.3%
AMAZON.COM INC	Etats-Unis	Consommation Discrétionnaire	1.3%
Total			18.1%

PRINCIPALES EXPOSITIONS NETTES - SHORT

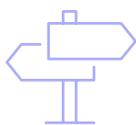
Région	Secteur	%
Finlande	Services aux Collectivités	-0.8%
Suisse	Santé	-0.8%
Suisse	Matériaux	-0.8%
France	Technologies de l'Information	-0.8%
France	Immobilier	-0.8%
Royaume-Uni	Communication	-0.7%
Allemagne	Industrie	-0.7%
Espagne	Communication	-0.7%
Royaume-Uni	Consommation Discrétionnaire	-0.6%
Espagne	Consommation Discrétionnaire	-0.6%
Total		-7.4%

(1) Taux d'exposition aux actions = taux d'investissement en actions + exposition aux dérivés d'actions.

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Veillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Pour de plus amples informations, veuillez visiter www.carmignac.ch

ANALYSE DE GESTION



ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

- Le mois de mai a été favorable aux actions, soutenu par l'apaisement des tensions tarifaires et des résultats semestriels globalement supérieurs aux attentes revues à la baisse.
- Les actions américaines ont bien résisté malgré la hausse des rendements obligataires, alimentée par les inquiétudes liées à l'impact budgétaire des plans de dépenses du président Trump.
- En Europe, les valeurs cycliques et les small caps ont surperformé, reflétant un regain d'appétit pour les actifs plus risqués.
- Les secteurs les plus performants ont été ceux des voyages et des loisirs, des banques et de l'industrie, tandis que les valeurs défensives telles que les biens de consommation de base, les services aux collectivités et la santé ont sous-performé, cette dernière en particulier pénalisée par l'incertitude politique.

COMMENTAIRE DE PERFORMANCE

- La faible volatilité et une saison de publication des résultats favorables au premier trimestre ont créé un environnement propice à la sélection fondamentale des titres, le portefeuille long ayant bénéficié de plusieurs résultats solides.
- Le Fonds a enregistré une performance positive en mai.
- Les principaux contributeurs sectoriels ont été les financières, ainsi que les valeurs industrielles, la consommation discrétionnaire, la technologie et les services de communication.
- La plupart des secteurs ont contribué positivement, seuls les soins de santé et l'immobilier ayant légèrement pénalisé la performance.
- Les principaux gagnants en matière de sélection de titres ont été les positions longues, notamment celles sur Prysmian, qui a progressé après avoir publié des résultats solides au premier trimestre, Siemens Energy, soutenu par des résultats supérieurs aux attentes et un carnet de commandes bien rempli, et Piraeus Bank, qui a progressé après avoir publié des perspectives annuelles optimistes.
- Parmi les titres ayant pesé sur la sélection, on peut citer une position longue sur Sanofi, qui a reculé en raison d'un essai clinique décevant et de nouvelles inquiétudes concernant le prix des médicaments aux États-Unis. Les positions courtes sur un fabricant d'éoliennes et une société chimique norvégienne ont également pesé sur la performance.



PERSPECTIVES ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

- Nous avons accru notre exposition au secteur technologique au cours du mois, encouragés par les signes d'amélioration de la dynamique dans le secteur des semi-conducteurs. Parallèlement, nous avons profité de la faiblesse du secteur de la santé pour reconstituer de manière sélective nos positions dans des titres qui nous semblent présenter un potentiel de hausse significatif.
- Après les solides performances enregistrées depuis le début de l'année, nous avons réduit plusieurs positions dans le secteur financier afin de sécuriser nos gains, tout en conservant une exposition nette longue aux banques européennes.
- Dans un environnement moins volatil et caractérisé par des mouvements de prix plus rationnels, nous avons augmenté notre exposition brute de 95 % à 115 %.
- Cette augmentation a été réalisée en renforçant à la fois les positions longues et short, tout en maintenant l'exposition nette dans une fourchette comprise entre 15 % et 20 %.
- La saison des résultats du premier trimestre étant désormais terminée, l'attention des marchés se tourne à nouveau vers les développements macroéconomiques et politiques.
- Bien que la sensibilité aux annonces relatives aux droits de douane ait récemment diminué, les risques pourraient resurgir vers la fin du trimestre, à l'approche des échéances fixées début juillet.



DONNÉES ESG DU FONDS

Ce produit financier relève de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier sont :

- Une analyse ESG appliquée à 90% au moins des positions actions;
- L'univers représentatif des positions actions du portefeuille est activement réduit.

COUVERTURE ESG DU FONDS

Nombre d'émetteurs dans le portefeuille	54
Nombre d'émetteurs notés	54
Taux de couverture	100.0%

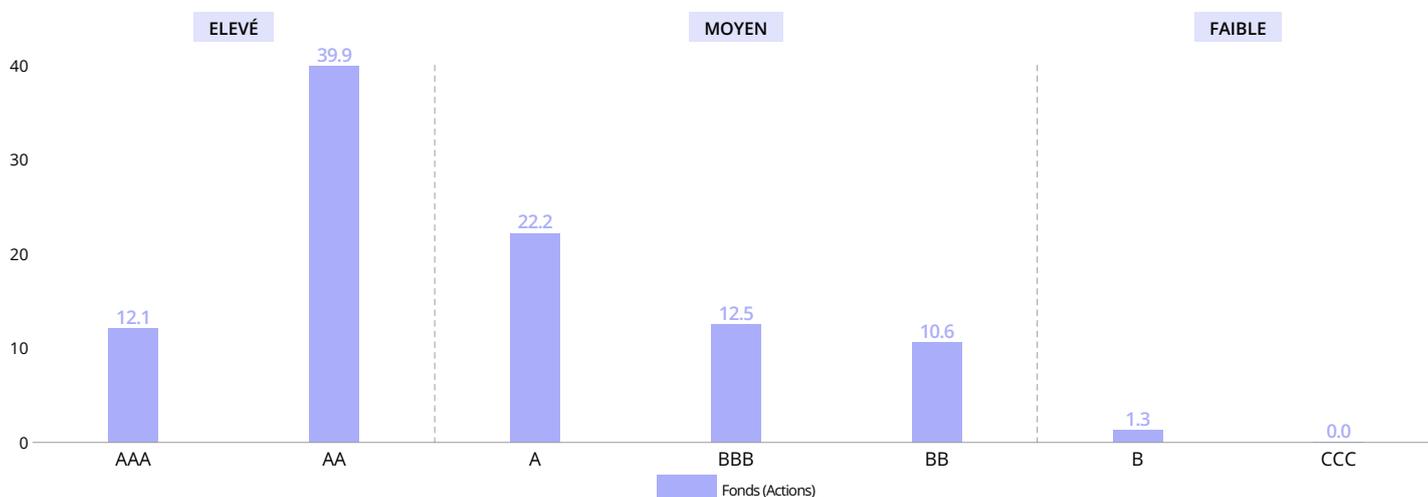
Source: Carmignac

NOTE ESG

Carmignac Absolute Return Europe F EUR Acc A

Source: MSCI ESG

NOTE ESG MSCI DU FONDS



Source : Note ESG MSCI. La catégorie Leader représente les entreprises notées AAA et AA par MSCI. La catégorie Average représente les entreprises notées A, BBB, et BB par MSCI. La catégorie Laggard représente les entreprises notées B et CCC par MSCI. Couverture ESG du fonds : 98.6%

TOP 5 DES NOTES ESG DU FONDS

Nom	Pondération	Note ESG
INFINEON TECHNOLOGIES AG	1.3%	AAA
BAWAG GROUP AG	1.1%	AAA
NOVONESIS NOVOZYMES AS	0.6%	AAA
KION GROUP AG	0.4%	AAA
SSE PLC	0.2%	AAA

Source: MSCI ESG

GLOSSAIRE

Bêta : Le bêta mesure la relation existante entre les fluctuations des valeurs liquidatives du fonds et les fluctuations des niveaux de son indicateur de référence. Un bêta inférieur à 1 indique que le fonds « amortit » les fluctuations de son indice (bêta = 0,6 signifie que le fonds progresse de 6% si l'indice progresse de 10% et recule de 6% si l'indice recule de 10%). Un bêta supérieur à 1 indique que le fonds « amplifie » les fluctuations de son indice (bêta = 1,4 signifie que le fonds progresse de 14% lorsque l'indice progresse de 10% mais recule aussi de 14% lorsque l'indice recule de 10%). Un bêta inférieur à 0 indique de que fonds réagit inversement aux fluctuations de son indice (bêta = -0.6 signifie que le fonds baisse de 6% lorsque l'indice progresse de 10% et inversement).

Capitalisation : Valeur d'une société sur le marché boursier à un moment précis. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'actions d'une société par son cours de Bourse.

FCP : Fonds Commun de Placement.

Rating : Le rating est la notation financière permettant de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur (émetteur de l'obligation).

Ratio de Sharpe : Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au taux sans risque divisé par l'écart-type de cette rentabilité. Il s'agit d'une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Lorsqu'il est positif, plus il est élevé, plus la prise de risque est rémunérée. Un ratio de Sharpe négatif ne signifie pas nécessairement que le portefeuille a connu une performance négative mais que celle-ci a été inférieure à un placement sans risque.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable

Taux d'investissement / taux d'exposition nette : Le taux d'investissement correspond au montant des actifs investis exprimé en % du portefeuille. Le taux d'exposition nette correspond au taux d'investissement, auquel s'ajoute l'impact des stratégies dérivées. Il correspond au pourcentage d'actif réel exposé à un risque donné. Les stratégies dérivées peuvent avoir pour objectif d'augmenter l'exposition (stratégie de dynamisation) ou de réduire l'exposition (stratégie d'immunisation) de l'actif sous-jacent.

Valeur liquidative : Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

VaR : La value at risk (VaR) représente la perte potentielle maximale d'un investisseur sur la valeur d'un portefeuille d'actifs financiers compte tenu d'un horizon de détention (20 jours) et d'un intervalle de confiance (99%). Cette perte potentielle est représentée en pourcentage de l'actif total du portefeuille. Elle se calcule à partir d'un échantillon de données historiques (sur une période de 2 ans).

Volatilité : Amplitude de variation du prix/de la cotation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice qui permet de mesurer l'importance du risque sur une période donnée. Elle est déterminée par l'écart-type qui s'obtient en calculant la racine carrée de la variance. La variance étant calculée en faisant la moyenne des écarts à la moyenne, le tout au carré. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

DEFINITIONS & METHODOLOGIE ESG

Alignement à la Taxonomie : Dans le contexte d'une entreprise individuelle, l'alignement sur la taxonomie est défini comme la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui provient d'activités qui répondent à certains critères environnementaux. Dans le contexte d'un fonds ou d'un portefeuille individuel, il s'agit de l'alignement sur la taxonomie moyen pondéré du portefeuille des entreprises incluses au sein du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq_en.pdf

Calcul du score ESG : Seules les composantes actions et obligations privées du fonds sont prises en compte. Notation globale du fonds calculée selon la méthodologie MSCI Fund ESG Quality Score : hors positions de trésorerie et non liées aux facteurs ESG, sur la base d'une moyenne pondérée des pondérations normalisées des positions et du Industry-Adjusted Score des positions, multipliée par 1 + % d'ajustement, soit la pondération des notations ESG « Trend positive » moins la pondération des ESG Laggards moins la pondération des notations ESG « Trend negative ». Pour plus de détails, voir la MSCI ESG Fund Ratings Methodology, section 2.3. Mise à jour en juin 2023. <https://www.msci.com/documents/1296102/34424357/MSCI+ESG+Fund+Ratings+Methodology.pdf>

Catégorie 1 : Émissions directes provenant de la combustion d'énergies fossiles et des processus de production couverts ou contrôlés par l'entreprises.

Catégorie 2 : Émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d'une entreprise.

Catégorie 3 : Toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des produits des entreprises. Cela peut inclure l'utilisation des véhicules non détenus par la société, les dépenses d'électricité non couvertes par la Catégorie 2, les activités externalisées, l'élimination des déchets, etc.

Classification - Articles SFDR : Le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, ou « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables ou « Article 6 » qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui n'ont pas d'objectif durable.

ESG : E- Environnement, S- Social, G- Gouvernance

Investissements durables : Le SFDR définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises détenues suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Méthodologie MSCI : MSCI utilise les émissions fournies par les entreprises lorsque celles-ci sont disponibles. Dans le cas contraire, elle utilise son propre modèle pour estimer les émissions. Ce modèle comporte trois modules distincts : le modèle de production (utilisé pour les centrales électriques), le modèle d'intensité propre à l'entreprise (utilisé pour les entreprises qui ont communiqué des données sur les émissions de carbone dans le passé, mais pas pour toutes les années) et le modèle d'intensité propre au secteur (utilisé pour les entreprises qui n'ont pas communiqué de données sur les émissions de carbone dans le passé).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le dernier document de MSCI intitulé "Climate Change Metrics Methodology".

Principales incidences négatives (Principal Adverse Indicators - PAI) : Effets négatifs importants ou potentiellement importants sur les facteurs de durabilité qui résultent des, aggravent ou sont directement liés aux choix ou conseils d'investissement effectués par une entité juridique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone en sont des exemples.

CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Frais de gestion	Coûts d'entrée ⁽¹⁾	Coûts de sortie ⁽²⁾	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation ⁽³⁾	Coûts de transaction ⁽⁴⁾	Commissions liées aux résultats ⁽⁵⁾	Minimum de souscription initiale ⁽⁶⁾
À EUR Acc	03/02/1997	CARFRPR FP	FR0010149179	Max. 2%	Max. 4%	—	2.2%	0.74%	20%	—
À EUR Ydis	19/06/2012	CAREPDE FP	FR0011269406	Max. 2%	Max. 4%	—	2.2%	0.74%	20%	—
F EUR Acc	31/08/2023	CARFEUA FP	FR001400JG56	Max. 1.5%	—	—	1.3%	0.74%	20%	—

(1) du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.

(2) Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.

(3) de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

(4) de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

(5) max. de la surperformance lorsqu'elle est constituée et excède le High-Water Mark. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années, ou depuis la création du produit si celui-ci a moins de 5 ans.

(6) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : www.carmignac.com.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE LONG/SHORT : Ce risque est lié aux positions acheteuses et/ou vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le Fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable. **ACTION** : Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **TAUX D'INTÉRÊT** : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt. **RISQUE DE CHANGE** : Le risque de change est lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Fonds.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

INFORMATIONS LÉGALES IMPORTANTES

Source: Carmignac au 30/05/2025. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. Depuis le 01.01.2013, les indicateurs de référence actions sont calculés dividendes nets réinvestis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.fr/fr_FR/informations-reglementaires. En Suisse : Le prospectus, le KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.ch/fr_CH/informations-reglementaires. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus/KID.